



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
Cadre règlementaire du débat d'orientations budgétaires	
<u>Eléments financiers</u>	4
Contexte économique et financier	5
I – LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE	5
II. LA CONJONCTURE NATIONALE	5
III. LES IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026 POUR L'EPCI	6
IV – LE CONTEXTE FINANCIER DE LA CIREST	10
<u>Cadrage budgétaire pour 2026</u>	13
LE BUDGET PRINCIPAL	14
I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
III – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	20
IV – L'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22
V – LA PROJECTION A FIN 2026	23
LES BUDGETS ANNEXES	24
I – LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	24
II - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	24
III - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	25
IV - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PANIANDY	25
V - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU POLE BOIS	26
VI - LE BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAIQUE	26
LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE	27
<i>Annexes</i>	30

Cadre règlementaire du débat d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel budgétaire au même titre que le budget primitif (BP). Le vote du budget primitif doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai maximum de dix semaines. Ce débat est obligatoire au sein des EPCI qui comprennent au moins 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT).

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le Président de l'EPCI doit présenter un rapport qui doit, d'une part, permettre de positionner la collectivité dans un environnement élargi permettant d'appréhender les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle, et d'autre part, exposer la situation financière de la collectivité tout en projetant les engagements futurs en associant les perspectives financières utiles au débat.

Le Président présente au Conseil Communautaire, un rapport comportant :

- Les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnels (notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires et les avantages en nature), à la durée effective du temps de travail,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les **budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes**.

Afin d'éclairer ce débat relatif à l'année 2026, le présent rapport permettra au conseil communautaire de prendre connaissance du contexte dans lequel sera élaboré le budget de l'année 2025 avant de proposer un cadrage budgétaire et les orientations sectorielles mettant en évidence les principales opérations qui seront engagées cette année.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

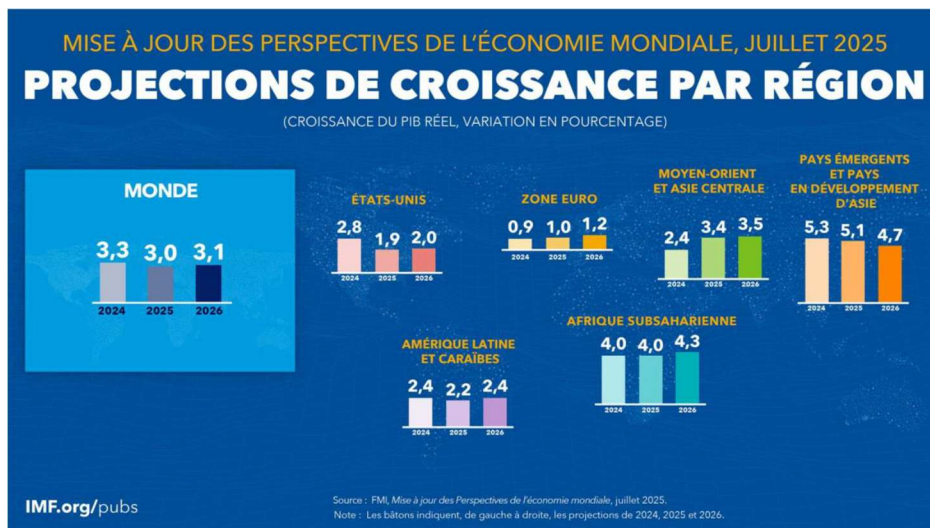


Éléments financiers

Contexte économique et financier

I – LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), les prévisions à court terme sont légèrement revues à la hausse mais la croissance mondiale reste atone.



La **croissance mondiale** devrait ralentir, de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, et s'établir autour de 1,5 % dans les pays avancés, et juste au-dessus de 4 % dans les pays émergents et les pays en développement. L'inflation devrait poursuivre sa baisse à l'échelle mondiale, mais varier selon les pays : supérieure aux objectifs aux États-Unis, avec des aléas positifs, et modérée ailleurs. Les taux d'intérêts peinent à diminuer et risquent d'impacter la situation des finances publiques (taux des obligations à 10 ans actuellement autour de 3.4%).

Dans la zone euro, l'inflation poursuit sa décrue régulière. En janvier 2026, l'inflation est revenue à 1,7 %, après 2,0 % en décembre et 2,1 % en novembre. La baisse des prix de l'énergie s'est accentuée, à -4,1 %, après -1,9 % en décembre et -0,5 % en novembre, alors que la hausse des prix des produits alimentaires s'est accélérée, à 2,7 %, après 2,5 % en décembre et 2,4 % en novembre.

Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure. Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes.

II. LA CONJONCTURE NATIONALE

Situation macro-économique et perspectives : une croissance faible et un taux d'inflation mesuré

En 2025, selon la Banque de France, la **croissance économique** du pays a été modérée, avec une **augmentation du PIB de 0,7 %**. Pour 2026 et 2027, les projections indiquent une légère amélioration. La Banque de France prévoit en effet une croissance de 0,9% en 2026 et de 1,1% en 2027, en lien notamment avec une hausse de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé.

En 2025, l'inflation en France a ralenti de manière significative et devrait se situer en dessous de 2% dans les années à venir. En effet, en 2025, l'inflation devrait nettement reculer par rapport à 2024 (2,3%) et s'établir à 1% en moyenne annuelle. Ce reflux s'expliquerait principalement par la diminution des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, et dans une moindre mesure par le ralentissement des salaires nominaux.

1. Situation des finances publiques nationales

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le déficit public de la France devrait s'élever à 161 milliards d'euros en 2025, soit 5,4 points de PIB, en amélioration de 0,4 point par rapport à 2024.

Concernant la **dette publique**, le FMI l'estime à **113% du PIB, soit environ 3 300 milliards d'euros**, à fin 2025 (3 100 Mds en 2024) dont les origines sont les suivantes :

- 83.9% de l'Etat et des organismes d'administration centrale
- 8% de la Sécurité sociale
- 8.1% des APUL (administrations publiques locales).

III. LES IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026 POUR L'EPCI

La loi de finances pour 2026 a été promulguée le 19 février 2026 et publiée au Journal officiel du 20 février 2026 après un recours à l'article 49.-3 de la Constitution.

La loi de finances pour 2026 prévoit de ramener le **déficit public à 5 % du PIB en 2026** (après 5,4% en 2025 et 6,1% en 2024). Le déficit de l'État s'élèverait ainsi à 134,6 milliards d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la **dette publique atteindrait plus de 117 % du PIB** (contre 116% en 2025).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représentent deux tiers de l'effort total.

Pour atteindre cette ambition, le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit d'associer les collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public (2 Md€), en contrepartie d'une réduction du poids des normes.

La loi de finances pour 2026 est particulièrement défavorable pour les intercommunalités du fait de la diminution de certaines dotations comme la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), l'application d'un coefficient de minoration sur la compensation d'exonération à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des établissements industriels, et la récupération du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) reporté d'une année.

1. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (53 Mds €)

Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 53 Md€ en 2026, contre 53,4 Md€ en 2025, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit :

- des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales,
- des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales »,
- de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018.

1.1. Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) plafonné mais stable (27.4 Mds €)

La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2026 repose sur une forte correction des variables d'ajustement interne à l'enveloppe normée.

Les collectivités locales, et notamment le bloc communal, devraient être lourdement impactées par une correction historique des variables d'ajustement propres aux concours financiers de l'Etat (ajustement des variations de compensations fiscales)

Une correction passant de -47 M€ en 2024 à -487 M€ en 2025 et près de -586 M€ en 2026.

Comme en 2025, la DGF est abondée de 290 M€ concentrés pour les dotations de péréquation du bloc communal réparties comme suit :

- +150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR) soit + 6,3 % (contre +6,7 % en 2024)
- +140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) soit + 4,7 % (contre +5,4% en 2024)

- **Concernant les EPCI :**
- La **Dotation d'Intercommunalité (DI)**, pour laquelle aucune modification de calcul n'est prévue, est abondée de +90 M€, financé à 100% par l'écêtement de la partie Compensation Part Salaire (CPS) ;
- La **Dotation de Compensation (CP)** subit un écêtement à hauteur de 90 M€ pour abonder de manière complémentaire la Dotation d'Intercommunalité (DI).

1.2. La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Les baisses individuelles de Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sont modulées selon le niveau de ressources de chaque collectivité : les communes et EPCI concernés ne subiront pas une baisse uniforme de leur DCRTP, mais une baisse calculée en fonction des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal constatées dans les comptes de gestion 2024.

La Loi de finances prévoit un **coefficient de minoration de l'ordre de 0.80%** pour 2026 (variable selon les EPCI).

2. Les mesures de nature fiscale

2.1. Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2026

Le Code Général des Impôts prévoit, depuis 2018, que la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisée) constatée de novembre à novembre (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle). L'IPCH détermine ainsi la revalorisation forfaitaire des bases locatives.

La valeur locative cadastrale représente l'assiette du calcul de la taxe d'habitation, d'une partie de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des bases « d'habitation » et de « locaux industriels. La valeur locative des locaux professionnels et commerciaux n'est pas concernée par ce mécanisme.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est **0,8%** dans la Loi de finances pour 2026, marquant ainsi un ralentissement important de l'inflation (pour mémoire, + 1,7 % en 2025, + 3,9 % en 2024, + 7,1 % en 2023).

2.2. Compensation fiscale de la réforme des valeurs locatives

Cela concerne la compensation fiscale à 50% sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des établissements industriels appliquée depuis 2021. La Loi de finances pour 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application, à compter de 2026, d'un coefficient de minoration de 0,807 sur le montant de la compensation 2024 (soit une baisse de (-) 19.3 % de cette dotation).

Cette baisse pourra également impacter le produit de taxe foncière sur le bâti dans la mesure où le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale. Cette diminution est plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement N-2 du Budget principal retraitées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, et des produits de mise à disposition de personnel avec l'EPCI.

2.3. Création de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation « TVLH » à partir de 2027

A partir de 2027, la TVLH - Taxe sur la vacance des locaux d'habitation est créée en remplacement des anciennes taxes suivantes :

- TLV (taxe sur les logements vacants, au profit de l'ANAH)
- THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants, décidée par les communes)

Elle est applicable aux logements vacants depuis au moins 2 ans dans l'ensemble des communes voire 1 an dans les communes présentant un déséquilibre marqué entre offre et demande de logements (un décret précisera la liste des communes concernées).

2.4. Mesures relatives au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 Md €. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

La liste ci-dessous porte sur les modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé à chaque collectivité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF – coefficient d'intégration fiscale) ;
- L'évolution de la population DGF ;
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

Par ailleurs, 10% des prélèvements du DILICO 2025 et 20% des prélèvements prévus dans le cadre du DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

3. LE DILICO 2

Un « **dispositif de lissage conjoncturel** » dit DILICO 1 avait été créé par la Loi de finances pour 2025 ayant pour objectif de lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics.

Le principe est le suivant : prélèvement sur les ressources fiscales des collectivités territoriales, et reversement par tiers sur 3 ans après ponction de 10% pour affectation au fonds de péréquation qui alimente, notamment, le FPIC.

Après le DILICO 1 de 2025, portant sur une enveloppe d'1 Md€ de régulation répartie entre le bloc communal (communes et EPCI), les Départements et les Régions, le **DILICO 2 de 2026** porte sur une enveloppe complémentaire de **740 M€** pour les mêmes collectivités (250 M€ pour les EPCI, 140 M€ pour les Départements et 350 M€ pour les Régions).

4. Mesures de soutien à l'investissement local

4.1. Les enveloppes de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI sont reconduites pour un montant de 2 milliards € pour 2026 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1.046 Mds €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 420 M€
- dotation de soutien à l'investissement des départements (DSIP) : 212 M€
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€

Le Fonds Vert porte sur une enveloppe de 837 M€ en 2026 (soit - 27%).

4.2. Le FCTVA

La Loi de finances pour 2026 prévoit :

- le **maintien du taux de FCTVA à 16.404%** (pour rappel, proposition du PLF 2025 non retenue dans la LFI 2025 d'une baisse du taux à 14.850 %),
- le **maintien des dépenses de fonctionnement** dans les dépenses éligibles (PLF 2026 « initial » prévoyait la suppression du FCTVA en fonctionnement).

Toutefois, la Loi de finances pour 2026 prévoit un changement de calendrier pour les EPCI avec une année de versement du FCTVA en N+1 plutôt qu'en N comme auparavant. Ainsi, l'année 2026 serait donc une « **année blanche** » sur le FCTVA pour les EPCI.

5. Les mesures de la LFSS 2026 impactant les collectivités

Dans le cadre de la trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL, la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 prévoit la poursuite du dispositif initié en 2025 portant sur l'augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL (première hausse de 3 points en 2025 portant sur une durée de 4 ans soit jusqu'en 2027) pour un montant estimé autour de 1.3 Md€.

IV – LE CONTEXTE FINANCIER DE LA CIREST

1. La situation financière prévisionnelle au 31.12.2025

Sous réserve des dernières écritures comptables restant à effectuer sur l'exercice 2025, et au vu du niveau des réalisations actuelles, les évolutions sur la section de fonctionnement s'établiraient ainsi :

- 0.5% en recettes réelles (contre + 8 % en 2024*)
- + 3 % en dépenses réelles (contre +4 % en 2024)

* En 2024, des recettes exceptionnelles de 4 millions d'euros ont été enregistrées suite à des redressements fiscaux, ce qui explique la forte progression de recettes. Hors régularisations de 2024, la progression des recettes de fonctionnement de 2025 s'établirait à (+) 2.3 % contre (+) 3.7 % en 2024.

Sur cette base, l'épargne nette se situe à hauteur de (+) 3.988 M€ à fin 2025 contre (+) 6.939 M€ à fin 2024 :

FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Recettes de fonctionnement	68 808	69 840	72 424	83 012	89 638	89 209
Dépenses de fonctionnement	64 730	64 118	71 394	76 842	79 859	82 281
Epargne de gestion	4 078	5 722	1 030	6 170	9 779	6 928
Remboursement des intérêts de la dette	368	379	444	480	629	638
Epargne brute	3 710	5 343	586	5 690	9 151	6 290
Remboursement du capital de la dette	1 565	1 688	2 022	1 979	2 211	2 302
Epargne nette	2 145	3 655	-1 436	3 711	6 939	3 988

Pour rappel, la progression rapide de l'épargne nette en 2024 s'explique majoritairement par des redressements fiscaux qui ont généré une forte augmentation des bases fiscales en Cotisation foncière des entreprises - CFE (+ 8 M€ de bases fiscales, soit + 2 M€ de produit fiscal supplémentaire et + 2 millions d'euros d'allocations compensatrices de fiscalité).

Même si ces recettes ne seront pas maintenues à ce niveau sur les exercices suivants, elles sont acquises, et ont permis d'abonder le fonds de roulement de la Cirest et de dégager des marges de manœuvre pour le financement des investissements.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Investissements à financer	12 776	8 259	7 117	13 869	13 092	19 209
<i>Epargne nette</i>	<i>2 145</i>	<i>3 655</i>	<i>-1 436</i>	<i>3 711</i>	<i>6 939</i>	<i>3 988</i>
<i>Recettes propres d'investissement (dont FCTVA)</i>	<i>1 288</i>	<i>1 884</i>	<i>1 013</i>	<i>1 527</i>	<i>1 697</i>	<i>1 728</i>
<i>Subventions</i>	<i>1 787</i>	<i>2 707</i>	<i>3 117</i>	<i>3 902</i>	<i>7 860</i>	<i>5 954</i>
<i>Emprunts</i>	<i>4 000</i>	<i>0</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>3 000</i>	<i>7 000</i>
Solde de l'année	-3 556	-13	-423	-728	6 404	-539
Résultat au 31/12	4 533	4 520	4 097	3 369	9 774	9 234
Encours de la dette au 31/12	22 117	20 429	22 546	24 568	25 356	30 054
<i>Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF</i>	<i>5,4%</i>	<i>7,7%</i>	<i>0,8%</i>	<i>6,9%</i>	<i>10,2%</i>	<i>7,1%</i>
<i>Dette/ Epargne brute (capacité désendettement)</i>	<i>6,0</i>	<i>3,8</i>	<i>10,9</i>	<i>4,3</i>	<i>2,8</i>	<i>4,8</i>

Alors que la capacité de désendettement se rapprochait du seuil de vigilance (12 ans) à fin 2022, soit 10.9 années, celle-ci retrouve un niveau bien plus bas depuis 2023 (2,8 ans en 2024) compte-tenu de l'amélioration de l'épargne brute. En 2025, elle augmente compte-tenu de la mobilisation d'emprunt pour financement les investissements du territoire, notamment, mais reste un à niveau très correct (< 5 ans). Le taux d'épargne brute s'améliore également, oscillant entre 6,9% et 7,1% de 2023 à 2025, se rapprochant ainsi dans la fourchette de taux moyen recommandé (autour de 8-15%).

2. Les réalisations sur la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2025 (hors résultats antérieurs reportés, hors remboursement du capital de la dette) avaient été budgétées à hauteur de **28.628 M€** (BP+DM+RAR+BS). Au 31/12/2025, les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de **19.209 M€**, soit **un taux de réalisation à 67%** (hors restes à réaliser), selon la répartition suivante :

	Budget 2025 (BP+RAR+BS+DM)	Réalisé 2025	% Réalisé	Restes à réaliser 2025
MOYENS GENERAUX	8 008,52	4 368,92	55%	6 046,70
AIDES AUX COMMUNES (FIIS)	2 617 000,00	712 362,57	27%	0,00
MOYENS LOGISTIQUES	483 616,97	272 789,74	56%	89 459,14
ENVIRONNEMENT	2 524 950,23	1 497 929,07	59%	141 554,77
CONTRÔLE	214 053,33	21 679,29	10%	10 446,55
TRAVAUX	418 713,56	267 176,43	64%	76 809,66
TOURISME	1 534 205,08	1 174 974,19	77%	303 294,12
SPORT ET CULTURE	0,00	0,00	0%	0,00
ECONOMIE	1 604 683,29	1 314 092,82	82%	117 247,23
TRANSPORTS	15 724 133,65	12 418 576,10	79%	86 828,91
COMMUNICATION	50 000,00	0,00	0%	0,00
SIG	0,00	0,00	0%	0,00
AMENAGEMENT	953 268,89	795 596,45	83%	91 456,88
INSERTION FORMATION	731 118,80	232 485,95	32%	393 470,34
INFORMATIQUE	517 138,90	268 458,80	52%	79 376,06
RTE	0,00	0,00	0%	0,00
GEMAPI	1 016 617,11	52 173,89	5%	0,00
EAUX PLUVIALES	230 000,00	176 552,15	77%	0,00
EAU ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0%	0,00
ORDRE				0,00
	28 627 508,33	19 209 216,37	67%	1 395 990,36

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 ont été financées par les recettes d'investissement suivantes :

Recettes réelles d'investissement	Réalisé 2025	Restes à réaliser 2025
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 954 371,94	5 119 815,28
EMPRUNT	7 000 000,00	
FCTVA	1 499 797,12	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	386 414,52	
AUTRES (dont remboursements)	227 757,63	
TOTAL	15 068 341,21	5 119 815,28

Au regard de ces prévisions de réalisation de dépenses et de recettes, l'excédent global de clôture cumulé au 31/12, devrait s'établir à **(+) 12 949 198.95 €** selon la répartition ci-dessous :

- Résultat de fonctionnement : (+) 15 654 827.79 €
- Solde d'investissement : (-) 6 429 453.76 €
- **Excédent global de clôture 2025 hors RAR : (+) 9 225 374.03 €**
- Solde des Restes à réaliser 2025 : (+) 3 723 824.92 €
- **Excédent global de clôture 2025 : (+) 12 949 198.95 €.**



Cadrage budgétaire pour 2026

LE BUDGET PRINCIPAL

Les Orientations budgétaires 2026 du budget Principal tiennent compte des hypothèses suivantes :

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2026 sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					Répartition
Chap.	Libellé	BP 2025	OB 2026	Ev°	
011	Charges générales	36 755 550,00	36 875 800,00	0%	41%
012	Frais de personnel	15 441 000,00	15 506 000,00	0%	17%
014	Atténuation de produits	14 309 100,00	14 309 100,00	0%	16%
65	Charges de gestion	15 248 100,00	15 827 050,00	4%	18%
66	Frais financiers	684 250,00	525 250,00	-23%	1%
67	Charges exceptionnelles	0,00	46 800,00		0%
68	Provisions	0,00	6 000,00		0%
042	Dotations aux Amortissements	4 100 000,00	3 900 000,00	-5%	4%
023	Virement de la SF à la SI	434 890,00	2 054 700,00	372%	2%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		86 972 890,00	89 050 700,00	2%	100%

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de +2% en 2026 compte-tenu des principales orientations suivantes :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011), premier poste de dépenses de fonctionnement de la CIREST (36.8 M€ soit 41 % de la section de fonctionnement) sont stables par rapport au budget primitif 2025.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses liées aux compétences suivantes :

- Déplacements (21.4 M€)
- Environnement (11.4 M€)
- Insertion (1 M€) ;

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) s'élèveraient à 15.5 M€ en 2026 et représenteraient 17 % du budget de fonctionnement, soit quasiment stables par rapport au budget primitif 2025. Elles intègrent notamment les nouveaux recrutements programmés sur 2026 (Direction Eau Assainissement Gemapi, Direction de la Planification, Direction du développement économique, Direction des mobilités durables), l'évolution des carrières liée notamment aux avancements de grades de fin 2025 et aux promotions internes, la mise en place de l'accompagnement scolaire sous contrat à durée déterminé (accroissement temporaire d'activité)

en remplacement du Contrat PEC, l'augmentation de 3 points de la CNR CNAS (230 k€) ;

- **Les atténuations de produits** (chapitre 014) s'élèveraient à 14.3 M€ et représenteraient 16% des charges de fonctionnement. Ils intègrent exclusivement les reversements de fiscalité aux communes membres qui ont été budgétés au même niveau que 2025 compte-tenu de l'absence de transfert de compétence prévu pour 2026 ;

- **Les charges de gestion courante** (chapitre 65) s'élèveraient à 15.8 M€ et représenteraient 18% des dépenses de fonctionnement. Leur augmentation provient principalement de la contribution à verser au SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (12.486 M€ en 2025 contre 12.825 M€ en 2026).

Ce poste de dépenses intègre également la contribution versée à l'Oti-Est (868 k€, stable par rapport à 2025).

Les autres subventions de fonctionnement prévues concernent le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (134 k€), au logement et à l'habitat (169 k€), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire au travers des subventions versées au tissu associatif et aux communes (626 k€).

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (611 k€) et la subvention au Comité d'œuvres sociales (13 k€) ;

- **Les charges financières** (chapitre 66) s'élèveraient à 525 k€, soit 1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité ;
- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'élèveraient à 46.8 k€. Elles comprennent des annulations de titres de recettes sur exercice antérieur ;
- Enfin, **la dotation aux amortissements** (chapitre 042) serait budgétisée à hauteur de 3.9 M€ et le virement à la section d'investissement (chapitre 023) à 2 M€.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2026 sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2025	OB 2026	Ev°	Répartition
70	Produit des services	2 884 230,00	3 467 450,00	20%	4%
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	18 426 280,00	18 854 400,00	2%	21%
731	Fiscalité locale	45 791 820,00	46 449 200,00	1%	52%
74	Dotations et subventions	19 291 560,00	19 594 750,00	2%	22%
013	Atténuation de charges	145 800,00	175 000,00	20%	0%
75	Produits de gestion	18 200,00	73 900,00	306%	0%
042	Subventions transférables	415 000,00	436 000,00	5%	0%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		86 972 890,00	89 050 700,00	2%	100%

Les recettes de fonctionnement devraient augmenter de +2% principales orientations suivantes :

- **Les produits des services** (chapitre 70) augmenteraient de +20% compte-tenu, principalement, des mises à disposition de personnel entre budgets et satellites ;

- **Les produits de la fiscalité** (chapitres 73 et 731) augmenteraient de +2%, **sans augmentation de taux de fiscalité par la Cirest**, et ce, malgré les fortes diminutions décidées dans la Loi de Finances pour 2026. Ils représenteraient 73% des recettes de fonctionnement et intègrent principalement :

- La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) soit 21 M€,
- Les contributions directes soit 14 M€ (cotisation foncière des entreprises, taxe foncière sur le patrimoine bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales, rôles supplémentaires)
- Le Versement Mobilité (VM) soit 10.6 M€,
- Les fractions de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) soit 9.7 M€
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) soit 1.9 M€,
- La Taxe sur les carburants (ou FIRT) soit 1 M€,
- La Taxe GEMAPI soit 850 k€.

- **Les dotations et subventions** (chapitres 74) augmenteraient de +2% et représenteraient 22% des recettes de fonctionnement. Elles intègrent :

- L'allocation compensatrice de fiscalité pour la cotisation foncière des entreprises – CFE pour 4.6 M€. Concernant celle due au titre de l'exonération de 50% des bases de CFE pour les établissements industriels, la loi de finances pour 2026 prévoit l'application, à compter de 2026, d'un coefficient de minoration de 0,807 sur le montant de la compensation 2024 (soit une baisse de (-) 19.3 % de cette dotation), soit (-) 1.066 M€ pour la Cirest,
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour 2 M€, pour laquelle la Loi de finances pour 2026 prévoit un écrêtement de 22%,
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 5.4 M€,
- Les autres subventions telles que la subvention du Fonds Social Européen (FSE) sur l'insertion (2.9 M€), l'aide de l'éco-organisme CITEO en matière de tri des déchets (1.9 M€), la dotation générale de décentralisation Transports (1,9 M€), et la dotation transport scolaire de la Région (280 k€).

- Les **atténuations de charges** (chapitre 013) retracent principalement la participation versée par les agents sur les chèques repas (155 k€) ;

- Les **produits de gestion** (chapitre 75) enregistrent les loyers perçus par la CIREST et les autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Enfin, les mouvements d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent à **l'amortissement des subventions transférables** (436 k€).

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les engagements pluriannuels

Le programme d'investissement s'inscrit dans la continuité des opérations en cours et pourra être ajusté en cours d'exercice, après le renouvellement des assemblées.

Il se présente comme suit par direction :

Directions	Programmes votés au 31.12.2025	Réalisations 2020-2025	Reste à réaliser sur le programme arrêté au 31.12.2025	Révision OB 2026	Programmes 2026-2029 et suivants stade OB 2026	CP 2026	CP 2027 et suivants
DEPLACEMENTS	49 754 391,41	38 386 748,45	11 367 642,96	2 975 832,04	14 343 475,00	8 482 350,00	5 861 125,00
CONTRÔLE	608 968,32	146 594,28	462 374,04	-104 374,04	358 000,00	358 000,00	0,00
MOYENS GENERAUX	909 511,28	834 871,68	74 639,60	-53 639,60	21 000,00	7 000,00	14 000,00
AIDE AUX COMMUNES	11 014 948,31	4 852 597,13	6 162 351,18	95 348,82	6 257 700,00	3 257 700,00	3 000 000,00
AMENAGEMENT	2 917 283,95	2 659 611,51	257 672,44	1 252 337,56	1 510 010,00	1 024 250,00	485 760,00
TOURISME	6 096 814,57	4 529 583,68	1 567 230,89	10 165 269,11	11 732 500,00	1 897 500,00	9 835 000,00
GEMAPI	17 044 922,25	2 435 619,03	14 609 303,22	-4 110 803,22	10 498 500,00	960 500,00	9 538 000,00
EAUX PLUVIALES	380 000,00	176 552,15	203 447,85	466 552,15	670 000,00	110 000,00	560 000,00
ENVIRONNEMENT	33 967 000,30	6 211 469,14	27 755 531,16	3 040 072,32	30 795 603,48	6 851 000,00	23 944 603,48
DEV ECONOMIQUE	7 623 173,56	5 445 933,09	2 177 240,47	-960 740,47	1 216 500,00	610 000,00	606 500,00
INSERTION	4 159 764,12	2 005 131,27	2 154 632,85	-1 866 632,85	288 000,00	72 000,00	216 000,00
SPORT & CULTURE	54 537,64	54 537,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX	1 028 684,00	517 146,87	511 537,13	488 462,87	1 000 000,00	400 000,00	600 000,00
INFORMATIQUE	1 329 458,98	810 178,88	519 280,10	-115 280,10	404 000,00	267 000,00	137 000,00
MOYENS LOGISTIQUES	827 446,68	473 619,45	353 827,23	-104 327,23	249 500,00	229 500,00	20 000,00
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 645 924,60	2 645 924,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL	140 362 829,97	72 186 118,85	68 176 711,12	11 168 077,36	79 344 788,48	24 526 800,00	54 817 988,48

Le programme détaillé par opération est présenté en annexe à la fin de la partie « Cadrage budgétaire pour 2026 ».

2. Les dépenses d'investissement 2026

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2026 sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2025	OB 2026	Ev°	Répartition
13	Subventions	0,00	40 000,00		0%
16	Emprunts et dettes	2 302 350,00	2 305 300,00	0%	8%
20	Immobilisations incorporelles	2 493 880,00	1 773 200,00	-29%	6%
204	Subventions d'équipement	3 808 650,00	4 988 000,00	31%	18%
21	Immobilisations corporelles	3 439 500,00	4 720 100,00	37%	17%
23	Immobilisations en cours	15 247 940,00	12 564 800,00	-18%	44%
26	Titres de participations	587 700,00	440 700,00	-25%	2%
040	Subventions Transférables	415 000,00	436 000,00	5%	2%
041	Opérations patrimoniales	4 948 000,00	1 209 000,00	-76%	4%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		33 243 020,00	28 477 100,00	-14%	100%

Les dépenses d'investissement devraient diminuer globalement de -14% en 2026. Toutefois cette diminution est à relativiser car elle est principalement due à la recapitalisation de la SPL Estival intervenue de manière ponctuelle en 2025 sans reconduction sur 2026 (soit 5.2 M€ en tenant compte des chapitre 26 et 041).

Le **remboursement du capital de la dette** (chapitre 16), qui représenterait 8% des dépenses d'investissement, s'élèverait à 2.3 M€ soit quasi stable par rapport à 2025.

Les **dépenses brutes d'investissement** (chapitres 20, 204, 21 et 23) devraient diminuer de -4% compte-tenu d'une inscription réaliste des crédits de paiement dans le cadre des engagements pluriannuels mentionnés dans le précédent point.

Enfin, les mouvements d'ordre correspondent à l'**amortissement des subventions transférables** (chapitre 040 pour 436 k€) et aux **remboursements d'avances sur marchés de travaux** (chapitre 041 pour 1.2 M€).

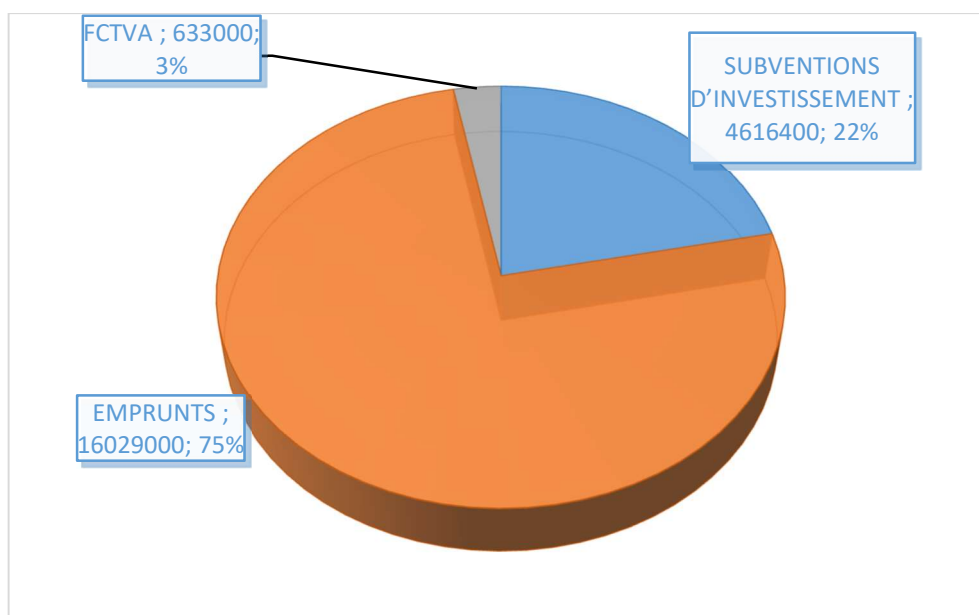
3. Les recettes d'investissement 2026

Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2026 sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					Répartition
Chap.	Libellé	BP 2025	OB 2026	Ev°	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000 000,00	633 000,00	-79%	2%
13	Subventions	9 982 650,00	4 616 400,00	-54%	16%
16	Emprunts et dettes	10 777 480,00	16 029 000,00	49%	56%
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	35 000,00		0%
040	Amortissements	4 100 000,00	3 900 000,00	-5%	14%
041	Opérations patrimoniales	4 948 000,00	1 209 000,00	-76%	4%
021	Virement de la SF à la SI	434 890,00	2 054 700,00	372%	7%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		33 243 020,00	28 477 100,00	-	14%
					100%

Le financement du programme d'investissement sera principalement assuré par les recettes réelles d'investissement prévisionnelles suivantes en 2026 à hauteur de 21 278 400 € :

Recettes réelles d'investissement	DOB 2026
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 616 400,00
EMPRUNTS	16 029 000,00
FCTVA	633 000,00
TOTAL	21 278 400,00



Le niveau de l'emprunt réellement mobilisé sera ajusté en cours d'exercice selon les paramètres suivants :

- Reprise des résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026,
- Intégration de nouvelles subventions dès signature de conventions de financement avec nos partenaires financiers,
- Niveau d'avancement et de réalisation des investissements prévus.

Enfin, les mouvements d'ordre correspondent :

- à l'amortissement des immobilisations (chapitre 040 pour 3.9 M€)
- aux opérations patrimoniales (chapitre 041 pour 1.2 M€),
- au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 021 pour 2 M€).

III – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Structure des effectifs du budget principal CIREST

1.1 Détail des effectifs

La structuration des effectifs de la CIREST au 1^{er} février 2026 est la suivante :

Statut	Féminin	Masculin	Total
Apprenti	0	1	1
CONT - CDI	3	11	14
CONT – CDI privé (budgets annexes)	3	2	5
CONT - Collaborateur de Cabinet	0	3	3
CONT - Emploi permanent	22	11	33
CONT – Emploi non permanent	82	23	105
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)	2	1	3
Titulaire / Stagiaire	70	120	190
Total	182	172	354

La structure globale des effectifs est composée de la manière suivante :

- 54% d'agents titulaires/stagiaires fonctionnaires,
- 45% d'agents contractuel (CDI et CDD) de droit public et privé.

Actuellement l'établissement ne compte qu'un seul apprenti.

La part respective d'agents sur emploi permanent est de 66,95 % dont 80,17 % de titulaire/stagiaire.



1.2 Evolution des effectifs entre 2020 et 2026

Année	Effectif	Variation
2020	312	
2021	302	- 3,21 %
2022	334	+ 10,60 %
2023	351	+ 5,09 %
2024	347	- 1,14 %
2025	337	- 2,88 %
2026	349	+ 1,04 %

Les données de 2026 dans le tableau précédent ne prennent pas en compte les agents de droit privé afin de conserver une cohérence avec les années antérieures.

L'âge moyen des agents au sein de l'établissement est de 47 ans.

1.3 Evolution de la masse salariale budget principal CIREST

	2023	2024	2025	OB 2026
Charges de personnel Chapitre 012 (en M€)	14,5	14,7	14,9	15,5

2. Les principaux facteurs d'évolutions pour 2026

1.1 Changement de stratégie de recrutement dans le cadre de l'accompagnement dans les transports scolaires

Face aux incertitudes pesant sur le dispositif des Parcours Emplois Compétences (baisse des financements et quotas fluctuants), la CIREST a fait évoluer sa stratégie de recrutement afin de garantir la continuité du service public.

Le recours à des contrats pour accroissement temporaire d'activité permet une plus grande réactivité, mais engendre un coût plus élevé, impactant à la hausse la masse salariale notamment à cause de l'absence de recettes.

1.2 Revalorisation salariale et pérennisation des agents contractuels

Dans le cadre de la pérennisation des agents permanents de l'établissement en CDI, la CIREST a mis en place une stratégie d'évolution de leur rémunération afin de permettre une revalorisation des salaires les plus bas. Ainsi, les agents de catégorie C ayant travaillé en tant que contractuels de droit public pendant au moins 6 ans se voient offrir la possibilité d'accéder à un CDI, ce qui leur permet de bénéficier d'une reconnaissance de leur ancienneté et de leurs compétences, facilitant ainsi leur promotion à un grade supérieur.

1.3 Augmentation progressive de la cotisation vieillesse (CNRACL)

L'augmentation progressive du taux de cotisation employeur à la CNRACL, fixée par décret, se poursuit jusqu'en 2028.

Pour 2026, le taux passera à 37,65 %, générant un surcoût significatif pour la collectivité, estimé à près de 200 000 € en année pleine dès 2025.

1.4 Recrutements

L'analyse des besoins organisationnels a conduit à identifier des renforts nécessaires dans plusieurs directions stratégiques qui sont les suivantes :

- La Direction générale des services (DGST, DGA et 12 ATS),
- La Direction de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI, (1 etp)
- La Direction de la commande publique, des affaires juridiques et générales, (1 etp)
- La Direction de l'environnement et de la transition écologique, (1 etp)
- La Direction des mobilités durables, (1 etp)
- La Direction des affaires économiques, de l'insertion et de l'emploi. (1 etp)

1.5 Convention FIPHFP

Engagée dans une politique volontariste en faveur des travailleurs en situation de handicap, la CIREST poursuit son partenariat avec le FIPHFP.

La nouvelle convention triennale prévoit une aide de 180 000 € (60 000 € par an), permettant de renforcer les actions en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi.

IV – L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

L'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP) prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs d'évolution pour le budget principal :

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	BP 2025	OB 2026	Évolution en €	Évolution en %
Total des DRF du budget principal	67 983 100	68 611 900	628 800	+0,92%

NB : les dépenses affichées dans le tableau ci-dessus correspondent aux seuls comptes de la classe 6 des dépenses réelles de fonctionnement : les atténuations de produits du chapitre 014 ne sont pas retenues dans le calcul des dépenses réelles de fonctionnement, à la différence des atténuations de charges du chapitre 013 qui sont comptabilisées en déduction des charges.

V - PROJECTION A FIN 2026

Compte tenu du projet de débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et des hypothèses retenues sur les évolutions de recettes, la situation financière à fin 2026 s'établirait comme suit pour le Budget principal :

La section de fonctionnement et la formation de l'autofinancement :

En 2024, les épargnes s'améliorent compte-tenu des recettes provenant de redressements fiscaux et du ralentissement des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la Cirest devra accentuer ses efforts de gestion pour maintenir ses niveaux d'épargnes positifs.

FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	89 638	89 209	88 615
Dépenses de fonctionnement	79 859	82 281	82 571
Epargne de gestion	9 779	6 928	6 044
Remboursement des intérêts de la dette	629	638	525
Epargne brute	9 151	6 290	5 519
Remboursement du capital de la dette	2 211	2 302	2 305
Epargne nette	6 939	3 988	3 213

Il est rappelé que ces projections ont été réalisées sur la base d'estimations d'évolution de dépenses et de recettes, et dépendent fortement des éléments qui seront contenus dans les projections futures du gouvernement.

Après intégration des projets d'investissement en cours et à achever, les dépenses d'investissement et leur financement se décomposent comme suit :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement à financer	13 092	19 209	24 527
Epargne nette	6 939	3 988	3 213
Recettes réelles d'investissement	9 557	7 682	5 284
dont 13 - Subventions	7 860	5 954	4 616
dont 10 - Dotations et fonds divers (hors 1068)	1 603	1 500	633
Eléments exceptionnels retraités			
Besoin de financement	-3 404	7 539	16 029
Encours de la dette au 31/12	25 356	30 054	34 067
Capacité désendettement = dette / épargne brute	3	5	6
Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF	10%	7%	6%

Les nouveaux projets proposés lors du débat d'orientations budgétaires 2026 feront par ailleurs l'objet d'une proposition d'actualisation, en cours d'exercice 2026.

LES BUDGETS ANNEXES

I - LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Les Orientations budgétaires 2026 du budget annexe de l'Eau potable tiennent compte des hypothèses suivantes :

- des **produits réels de fonctionnement estimés à 4.2 M€** comprenant les recettes usagers (3.5 M€), des pénalités sur marché (700 k€) et des subventions (9 k€) dont celle portant sur la réalisation de l'Etude d'harmonisation tarifaire du service de l'eau potable (5 k€) ;
- des **charges réelles de fonctionnement évaluées à 2 M€** intégrant principalement les frais de personnel (989 k€), les charges financières (361 k€), les autres charges de gestion courantes comprenant les créances éteintes et les intérêts moratoires (307 k€), les charges à caractère général (246 k€) et les dotations aux dépréciations des actifs circulants (174 k€) ;
- des **dépenses réelles d'investissement à hauteur de 9 M€** pour les dépenses brutes dépenses d'investissement (comprenant les études, les acquisitions et les travaux en cours) pour 8 M€ et le remboursement de la dette en capital pour 1 M€) ;
- des **recettes réelles d'investissement à hauteur de 7 M€** dont 4.7 M€ d'emprunt prévisionnel et 2.2 M€ de subventions ;
- les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, les remboursements d'avances sur marchés, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

II - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les Orientations budgétaires 2026 du budget annexe de l'Assainissement collectif tiennent compte des hypothèses suivantes :

- des **produits réels de fonctionnement estimés à 2.6 M€** comprenant les recettes usagers (2.5 M€), et une subvention pour la réalisation de l'Etude d'harmonisation tarifaire du service de l'assainissement collectif (5 k€) ;
- des **charges réelles de fonctionnement évaluées à 1.1 M€** intégrant principalement les charges financières (472 k€), les frais de personnel (359 k€), les dotations aux dépréciations des actifs circulants (116 k€) et les charges à caractère général (107 k€) ;
- des **dépenses réelles d'investissement à hauteur de 5.4 M€** pour les dépenses brutes dépenses d'investissement (comprenant les études, les acquisitions et les travaux en cours) pour 4.4 M€ et le remboursement de la dette en capital pour 943 k€) ;

- des **recettes réelles d'investissement à hauteur de 4 M€** prévisionnel et 2.1 M€ de subventions ;
- les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

III - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les Orientations budgétaires 2026 du budget annexe de l'Assainissement non collectif tiennent compte des hypothèses suivantes :

- des **produits réels de fonctionnement estimés à 437.5 k€** comprenant les recettes usagers (631.4 k€), une subvention exceptionnelle du budget principal (72.6 k€), les atténuations de charges (3.5 k€) ;
- des **charges réelles de fonctionnement évaluées à 433 k€** intégrant principalement les frais de personnel (400 k€) et les charges à caractère général (25 k€) ;
- des **dépenses réelles d'investissement à hauteur de 4.6 k€** pour du matériel de bureau et informatique ;
- les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la dotation aux amortissements et les amortissements des immobilisations.

IV - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PANIANDY

Les Orientations budgétaires 2026 du budget annexe de la zone d'activité de Paniandy tiennent compte des hypothèses suivantes :

- des **produits réels de fonctionnement estimés à 190 k€** comprenant les loyers. Les recettes de cession seront ajoutées en cours d'année selon la commercialisation réelle de la zone.
- des **charges réelles de fonctionnement évaluées à 2 M€** pour des travaux d'extension de la zone. Il s'agit de dépenses de fonctionnement car elles ne participent pas à augmenter le patrimoine de la collectivité, ces travaux portant sur des parcelles destinées à être commercialisées.
- des **recettes réelles d'investissement à hauteur de 2.1 M€** portant sur un emprunt prévisionnel (2 M€) et des recettes de surloyers (14 k€) ;
- les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la comptabilité de stock de la zone.

V - LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE

Les Orientations budgétaires 2026 du budget annexe de la zone d'activité du Pole Bois tiennent compte des hypothèses suivantes :

- des **produits réels de fonctionnement estimés à 351.2 k€** comprenant les loyers (90 k€) et les subventions (261 k€). Les recettes de cession seront ajoutées en cours d'année selon la commercialisation réelle de la zone.
- des **charges réelles de fonctionnement évaluées à 50 k€** pour des travaux éventuels sur la zone;
- des **recettes réelles d'investissement à hauteur de 37 k€** portant sur les surloyers ;
- les autres dépenses et recettes d'ordre concernant la comptabilité de stock de la zone.

VI - LE BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE

Les Orientations budgétaires 2026 du budget annexe du Photovoltaïque tiennent compte des hypothèses suivantes :

- des **produits réels de fonctionnement estimés à 35 k€** portant sur la revente d'énergie à EDF ;
- des **charges réelle de fonctionnement évaluées à 9.9 k€** pour de la maintenance (4.2 k€) et les intérêts d'emprunts (5.7 k€) ;
- des **dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 25 k€** pour le remboursement du capital d'emprunt (23.6 k€) et des travaux de remplacement de panneaux (1.5 k€).
- les autres dépenses et recettes d'ordre concernant les amortissements et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

La CIREST ne détient aucun emprunt structuré ;
Par ailleurs, les emprunts en cours au 31/12/2025 bénéficient d'une cotation à 100% dans la catégorie A1 représentant le niveau de risque le plus faible (selon la charte « Gissler »).

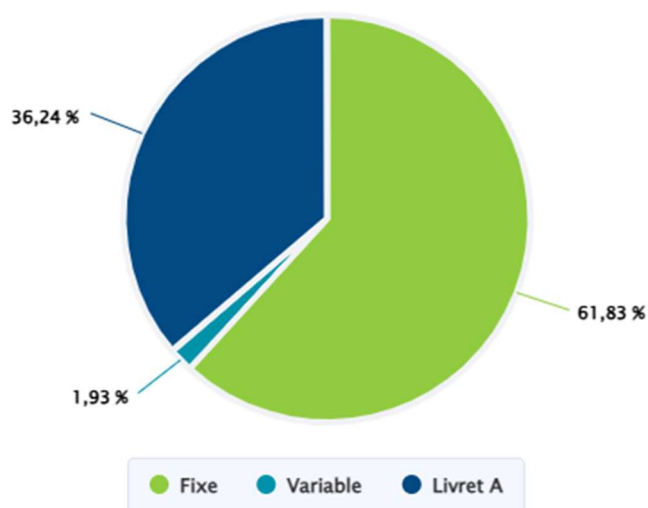
- **Synthèse de la dette au 01.01.2026** (données en k€)

Budget	Capital restant dû au 01.01.26	Nombre de lignes	Taux moyen	Durée de vie résiduelle
CIREST principal	29 985	18	2,16%	16 ans et 3 mois
BA- Photovoltaïque	236	1	2,70%	9 ans et 10 mois
BA - EAU POTABLE	18 983	15	1,86%	24 ans et 5 mois
BA- ASSAINISSEMENT COLLECTIF	16 578	20	2,95%	16 ans et 1 mois
Dettes globale	65 781	54	2,28%	18 ans et 7 mois

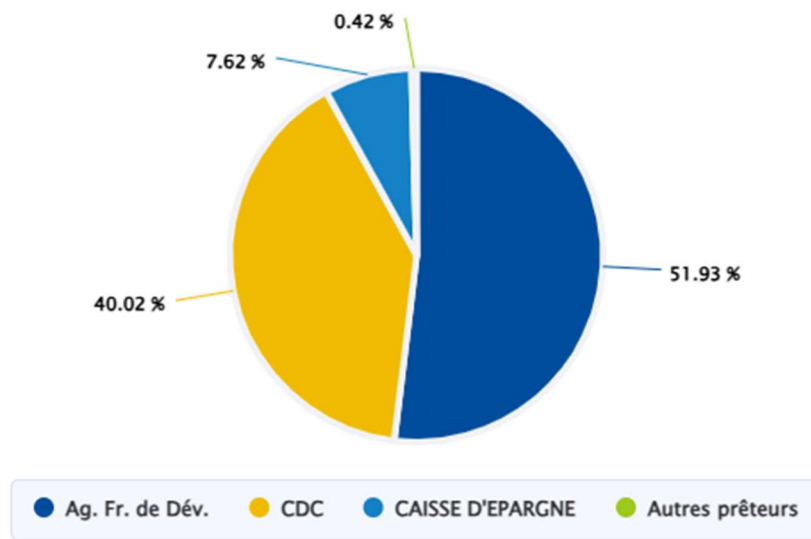
- **Répartition du risque par type de taux** (données en k€)

Type	CRD au 01.01.2026 Budget principal	CRD au 01.01.2026 BA Photovoltaïque	CRD au 01.01.2026 BA SPIC transférés	CRD Dettes globale	% d'exposition sur la dette globale
Fixe	14 799	0	25 873	40 673	62%
Variable	1 000	0	268	1 268	2%
Livret A	14 185	236	9 420	23 841	36%
Ensemble des risques	29 985	236	35 561	65 781	100,00%

CRD = capital restant dû



• Répartition par prêteur



• Volume et caractéristiques des emprunts projetés en 2026

Les volumes d'emprunts prévisionnels annoncés au DOB 2026 ne constituent pour l'instant que des prévisions, le montant définitif des emprunts à souscrire en 2026 sera certainement largement diminué en cours d'année, il dépendra à la fois :

- du choix d'affectation, ou non, de tout ou partie des excédents constatés au compte administratif 2025 dans les recettes d'investissement du budget 2026 (lors du budget supplémentaire 2026) ;
- de l'avancée opérationnelle des projets d'investissement et des besoins de trésorerie correspondants ;
- des notifications de subventions d'investissement qui seront reçues en cours d'année et viendront donc en minoration du besoin d'emprunt.

• Impact des emprunts projetés au DOB 2026 sur la dette existante (données en k€)

Budget	CRD au 01.01.2026	Emprunt au DOB 2026	Remboursement en capital 2026	CRD projeté au 31.12.26
Principal	29 985	16 029	2 305	43 709
BA Photovoltaïque	236	0	24	212
BA Eau potable	18 983	4 696	1 036	22 643
BA Assainissement collectif	16 578	1 845	943	17 480
BA Régie - ANC	0	0	0	0
BA Paniandy	0	2 086	0	2 086
TOTAL	65 781	24 656	4 308	86 130

CRD = capital restant dû

- Intérêts prévisionnels du 01/01/2026 au 31/12/2026 (donné

Budget	Intérêts 2026 (en k€)
Principal	525,24
BA Photovoltaïque	5,73
BA Eau potable	361,39
BA Assainissement collectif	467,02
BA Régie - ANC	0,00
TOTAL	1 359

Annexe 1

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT
LISTE DETAILLÉE DES OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Opération	Programmes OB 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et Suivants
Déchèterie de Sainte-Anne - étude extension	125 000,00	41 000,00	84 000,00	0,00	0,00
Déchèterie de Sainte-Anne - travaux extension	1 725 000,00	317 000,00	1 408 000,00	0,00	0,00
Déchèterie de Sainte-Anne - acquisition caissons	165 300,00	0,00	165 300,00	0,00	0,00
Déchèterie mobile de Salazie	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Travaux sur les déchèteries existantes	165 000,00	75 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Bacs roulants (Ordures ménagères)	1 800 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Acquisition Bornes d'Apport Volontaire (BAV) hors OMR	87 000,00	17 400,00	69 600,00	0,00	0,00
Acquisition Bornes d'Apport Volontaire (BAV) OMR	102 000,00	20 400,00	81 600,00	0,00	0,00
Signalétique BAV verre et BAV emballage	190 400,00	190 400,00	0,00	0,00	0,00
Travaux Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	254 000,00	114 000,00	140 000,00	0,00	0,00
Bacs roulants (Collecte sélective) dont poubelles de tri en appartement	860 000,00	350 000,00	300 000,00	210 000,00	0,00
Réhabilitation de la Décharge de Bras Panon ma pensée - Etudes	70 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-André - Etudes	128 000,00	113 000,00	15 000,00	0,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît - Etudes	265 000,00	155 000,00	105 000,00	5 000,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît - Travaux	4 121 000,00	2 680 000,00	1 235 000,00	206 000,00	0,00
Aménagement contre les dépôts sauvages	6 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
Subvention d'équipement à SYDNE	7 789 903,48	1 574 800,00	3 090 270,00	1 779 300,00	1 345 533,48
Acquisition de biocomposteurs, bio-seaux et aérateurs	720 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Caissons déchèteries	130 000,00	100 000,00	0,00	30 000,00	0,00
Achat de petits matériels	63 000,00	38 000,00	15 000,00	5 000,00	5 000,00
Déchèterie- ressourcerie de Bras Fusil MOE	740 000,00	160 000,00	290 000,00	290 000,00	0,00
Déchèterie- ressourcerie de Bras Fusil - Travaux	5 500 000,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00	0,00

Opération	Programmes OB 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et Suivants
Acquisition broyeur mutualisé	54 000,00	22 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00
Déchèterie-ressourcerie de Saint-André Cressonnière - Travaux	5 500 000,00	0,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00
Acquisition de matériels pour la régie espaces verts	35 000,00	20 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL ENVIRONNEMENT	30 795 603,48	6 851 000,00	10 449 770,00	8 729 300,00	4 765 533,48
Remboursement EPFR pour portage et acquisitions CIREST	174 400,00	174 400,00	0,00	0,00	0,00
Elaboration du SCOT Est	162 610,00	66 850,00	15 760,00	80 000,00	0,00
Etude NPNRU	470 000,00	150 000,00	110 000,00	210 000,00	0,00
PCAET (Récupérateurs d'eau de pluie + récupérateurs d'eau atmosphérique)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition foncière TCSP (gendarmerie BRA)	56 000,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition foncière TCSP RN3	87 000,00	87 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition foncière TCSP Avenue Jean Jaurès	100 000,00	30 000,00	70 000,00	0,00	0,00
Bassin bleu - Acquisition foncière (parkings) Parcelle BW161	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AMENAGEMENT	1 510 010,00	1 024 250,00	195 760,00	290 000,00	0,00
Fourrière intercommunale (travaux extension)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Fourrière intercommunale (acquisitions diverses)	58 000,00	58 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CONTRÔLE	358 000,00	# 358 000,00	0,00	0,00	0,00
Etude PDM 2026	85 000,00	17 000,00	68 000,00	0,00	0,00
AMO TCSP	253 800,00	189 300,00	64 500,00	0,00	0,00
Moeuvre TCSP-Auguste de Villèle	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00
Moeuvre TCSP-Jean Jaurès	126 350,00	85 800,00	40 550,00	0,00	0,00
Travaux TCSP-Pôle d'échanges Saint-André	40 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Travaux TCSP-RN3	510 000,00	200 000,00	155 000,00	155 000,00	0,00
Travaux TCSP Auguste de Villèle	550 000,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00

Opération	Programmes OB 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et Suivants
Travaux TCSP Jean Jaurès	5 175 000,00	5 175 000,00	0,00	0,00	0,00
Abris voyageurs dont éclairage public	400 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Fabrication et pose de candélabres photovoltaïques aux arrêts de bus	210 000,00	60 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00
Poteaux d'arrêts	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Acquisition de bus DSP TU	4 450 800,00	1 115 000,00	1 115 000,00	1 115 000,00	1 105 800,00
Parc automobile Cirest	220 000,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00
Gares routières	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
Panneaux photovoltaïques - Etude MOE et travaux	170 000,00	120 000,00	50 000,00	0,00	0,00
Eclairage photovoltaïque (AMO et accord-cadre)	42 350,00	42 350,00	0,00	0,00	0,00
Billetterie légère TU	55 000,00	25 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Recapitalisation de la SPL Estival	1 762 975,00	440 700,00	440 700,00	440 700,00	440 875,00
Réparations post-Garance	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPLACEMENTS	14 343 475,00	8 482 350,00	2 188 750,00	1 965 700,00	1 706 675,00
ZA Beauvallon	149 500,00	48 000,00	101 500,00	0,00	0,00
Financement du GIP Port Est (PPIEBR)	83 500,00	83 500,00	0,00	0,00	0,00
Modernisation de l'Eclairage Public des ZA - Etudes MOE + travaux	30 000,00	25 000,00	5 000,00	0,00	0,00
Travaux signalétique panneaux routiers sur les ZAE	157 500,00	52 500,00	72 500,00	32 500,00	0,00
Travaux d'amélioration des zones d'activité (futur accord-cadre)	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
ZI 1 et ZI 2 Bras-Fusil (travaux voirie - marché à bons de commande)	330 000,00	170 000,00	160 000,00	0,00	0,00
Etude ZA Sainte-Rose	386 000,00	151 000,00	235 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEV ECONOMIQUE	1 216 500,00	610 000,00	574 000,00	32 500,00	0,00

Opération	Programmes OB 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et Suivants
BCE	288 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
TOTAL INSERTION	288 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Aménagement du site du Bassin Bleu (STB) - Travaux	948 000,00	948 000,00	0,00	0,00	0,00
Valorisation touristique de la Mare à Poule d'Eau - travaux	505 500,00	55 500,00	450 000,00	0,00	0,00
PIVE - Salazie travaux	3 700 000,00	200 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	0,00
PIVE - Plaine des palmistes Travaux	850 000,00	250 000,00	600 000,00	0,00	0,00
Eclairage Sentier Littoral - Travaux	78 000,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00
Etude et travaux valorisation Pont de la Riv. De l'Est	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
Valorisation du Pont de la Rivière de l'Est - mise en œuvre	5 000 000,00	0,00	2 000 000,00	3 000 000,00	0,00
Signalétique information locale (SIL) - Travaux	210 000,00	70 000,00	140 000,00	0,00	0,00
Maintenance des équipements touristiques communautaires	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
Etude scénographique de Salazie	201 000,00	56 000,00	145 000,00	0,00	0,00
TOTAL TOURISME	11 732 500,00	1 897 500,00	5 335 000,00	4 500 000,00	0,00
Autres dépenses de structure	21 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00
TOTAL MOYENS GENERAUX	21 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00
Licences logiciels	85 000,00	63 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00
Acquisition de progiciels	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition de matériel informatique et autres matériel	217 000,00	102 000,00	57 500,00	57 500,00	0,00
Parcours cyber sécurité (acquisition de matériels et logiciels)	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INFORMATIQUE	404 000,00	267 000,00	68 500,00	68 500,00	0,00
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (1)	44 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (2)	2 213 700,00	2 213 700,00	0,00	0,00	0,00
FIIS 2025-2028	4 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL AIDE AUX COMMUNES	6 257 700,00	3 257 700,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

Opération	Programmes OB 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et Suivants
Etude Globale du Bassin versant de la Riv. du Mât	425 000,00	145 000,00	200 000,00	80 000,00	0,00
Etude Globale du Bassin versant de la Riv. du Mât - Assistance MOA	16 000,00	5 000,00	5 000,00	6 000,00	0,00
Travaux de réhabilitation du radier de l'Ilet Coco	280 000,00	10 000,00	260 000,00	10 000,00	0,00
Travaux de remise en état d'un merlon de protection de berge - Rivière des Marsouins - Ilet Coco	500 000,00	50 000,00	450 000,00	0,00	0,00
Etude Réhabilitation de la digue de la Rivière des Roches & Régularisation en système d'endiguement	84 000,00	22 000,00	40 000,00	22 000,00	0,00
Finalisation PAPI STA STZ	330 000,00	95 000,00	75 000,00	160 000,00	0,00
Travaux PAPI STA-STZ	6 800 000,00	0,00	0,00	500 000,00	6 300 000,00
Régularisation des systèmes d'endiguement Rivière des Marsouins et Bras Mussard	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
Mission de préfiguration et régularisation des systèmes d'endiguement sur le territoire de la CIREST	365 000,00	135 000,00	140 000,00	90 000,00	0,00
Travaux de d'entretien des digues GER (gros entretien réparation)	800 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Travaux d'urgence post saison cyclonique	800 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Petits travaux digues Rivière des Marsouins surveillance	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement de subventions trop perçues Gemapi	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Achat espace serveur pour acquisition drone	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition téléphone satellitaire	5 500,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GEMAPI	10 498 500,00	960 500,00	1 570 000,00	1 268 000,00	6 700 000,00
Schéma directeur Eaux pluviales	670 000,00	110 000,00	560 000,00	0,00	0,00
TOTAL EAUX PLUVIALES	670 000,00	110 000,00	560 000,00	0,00	0,00
Achat de Mobiliers de bureaux	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Travaux aménagement Atelier 9 (travaux, local archives, atelier, rayonnage)	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
Relamping LED totalité éclairage bâtiment A siège	44 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance bâti siège et autres	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00

Opération	Programmes OB 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et Suivants
Aménagement divers	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses sur la logistique	25 500,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL MOYENS LOGISTIQUES	249 500,00	229 500,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Haut débit / Travaux sur fourreaux (entretien curatif)	600 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Parking siège CIREST	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'un groupe électrogène	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses sur le patrimoine	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL TRAVAUX	1 000 000,00	400 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
					0,00
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL CIREST	79 344 788,48	24 526 800,00	22 230 780,00	18 143 000,00	14 444 208,48

Annexe 2

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT LISTE DETAILLÉE DES OPERATIONS DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Bras Panon	Mise en place de deux stabilisateurs de pression entre UPEP et Secteur Riv. Mat les hauts	75 000	75 000				
Bras Panon	Réfection réservoir + mise en place échelle	50 000		50 000			
Bras Panon	Reprise clôture réservoir	20 000		20 000			
Bras Panon	Abandon ouvrage -> déplacement turbine au réservoir Bellevue	10 000					
Bras Panon	Autorisation de prélèvement, régularisation dossier DUP et AP	70 000		35 000	35 000		
Bras Panon	Forage PDRE Paniandy + MOE	550 000		250 000	300 000		
Bras Panon	Forfait pour surcoût travaux en centre ville (400 €/ml) - 20 %	324 000		129 600	64 800	64 800	64 800
Bras Panon	Renouvellement de 0,75% par an soit 810 ml par an	3 240 000		1 296 000	648 000	648 000	648 000
Bras Panon	Réhabilitation globale des réservoirs (cuve et dalle) : étude diag à lancer en 2026	40 000	10 940	29 060			
Bras Panon	Réseau vétuste + fuites récurrentes - 280 ml, DN26	84 000					
Bras Panon	Réseau vétuste + fuites récurrentes - 155 ml, DN63	46 500					
Bras Panon	Travaux de dévoiement réseau AEP en domaine public sur Bras Panon (AD26) - 310 ml	250 000	150 000	100 000			
Bras Panon	Création de l'usine de potabilisation Gros FAHAM	3 118 950	75 000				
Bras Panon	Convention de gestion Région Réunion - CIREST (sécurisation et régularisation captage)	800 000	232 000	161 000	90 000	90 000	90 000
Bras Panon	Etude de faisabilité pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Saint Benoit et Bras Panon	35 000	35 000				

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
CIREST	Télérelève - Phase 1 (Saint André, Salazie, Plaine des Palmistes , Sainte Rose)	3 050 000		3 050 000			
CIREST	Télérelève - Phase 2 (Saint Benoit, Bras Panon)	1 850 000			1 850 000		
CIREST	Prestations complémentaires SDAEP - Campagne de mesures	700 000	325 000	375 000			
CIREST	Prestations complémentaires SDAEP - Topographie	1 600 000	325 000	1 275 000			
CIREST	Réalisation d'un schéma directeur eau potable global à la Cirest (486 000 € TTC hors RP et consultations prestataires externes - maintenir 600 K€)	500 000	110 000	30 000			
CIREST	Pompes de secours en stock pour les forages du territoire : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette, Désert, Bras Piton	350 000	350 000				
CIREST	Autorisation pour les ressources non identifiées	200 000					
CIREST	Développer des actions de communication auprès des usagers pour les sensibiliser à leur consommation d'eau	20 000	10 000				
CIREST	Elaboration du PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)	10 000		10 000			
CIREST	Etude de vulnérabilité pour UDI de plus de 10000 habitants (article R1321-23)	15 000					
CIREST	Intégration des ressources non identifiées au niveau gestion communal (ressources du domaine public fluvial)	100 000					
CIREST	Mise en place de compteurs généraux en limite de lotissements privés	100 000		25 000	25 000	25 000	25 000
CIREST	Mise en place d'un système d'alerte (cyclone et sécheresse)	20 000		20 000			
CIREST	Mise en place d'une procédure de gestion de crise	10 000		10 000			
CIREST	Mission suivi contrat progrès et actualisation du CP	75 000					
CIREST	Outil de planification - acquisition d'un logiciel métier permettant la gestion patrimoniale	30 000		30 000			
CIREST	Recherche nouvelle ressource Bras Panon et Saint André / sècheresse BDL (rivière du Mat)	600 000		200 000	200 000	200 000	
CIREST	Régulariser le foncier non maîtrisé (bornage, régularisation, acquisition, etc.)	200 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
CIREST	Sécurisation des accès aux captages	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
CIREST	Etude de faisabilité "Autoroute de l'eau"	80 000	16 000				

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
CIREST	Acquisition citernes de stockage pour la gestion des crises (sècheresse / pollution)	130 000	38 500				
CIREST	Acquisition matériel topographie canne GPS GNSS	15 000	15 000				
Plaine des Palmistes	Sécurisation électrique du forage et réservoir de Bras Piton (Groupe électrogène + batterie de stockage)	100 000	100 000				
Plaine des Palmistes	Travaux de renouvellement de canalisation (6ml) + amélioration des prises d'eau (pose de crépines) + sécurisation accès (ligne de vie)	260 000	260 000				
Plaine des Palmistes	Travaux Opération CD 55	375 000	223 000				
Plaine des Palmistes	MOE Bouclage Arums	26 610	500				
Plaine des Palmistes	Forfait pour surcoût travaux en centre ville (400 €/ml) - 20 %	211 200		84 480	42 240	42 240	42 240
Plaine des Palmistes	Travaux de protection des captages	75 000			25 000	50 000	
Plaine des Palmistes	Renouvellement de 0,75% par an soit 530 ml par an	2 112 000		844 800	422 400	422 400	422 400
Plaine des Palmistes	Construction d'un nouveau réservoir (1000 m3)	1 000 000			500 000	500 000	
Plaine des Palmistes	Etude nouveau réservoir secteur Station / Mimosas (faisa + MOE)	80 000		50 000	20 000	10 000	
Plaine des Palmistes	MOE Hervé d'Hort + raccordement RN3 - Bras des Calumets	19 530	1 000				
Plaine des Palmistes	Etude de renforcement secteur 2ième village	50 000					
Plaine des Palmistes	Etude mise en place du périmètre de protection	16 000	6 400	9 600			
Plaine des Palmistes	Travaux pour la mobilisation des réservoirs piton des Songes en EB	75 000	75 000				
Plaine des Palmistes	MOE - Réhabilitation de l'UPEP du Bras des calumets	240 000	40 000				
Plaine des Palmistes	Travaux de Réhabilitation de l'UPEP du Bras des calumets	4 600 000	110 000				
Saint André	Réhabilitation Forages terre rouge	200 000	160 000				
Saint André	BRGM Analyse données géophysiques pour recherches de nouvelles ressources	40 000	40 000				
Saint André	Réhabilitation Captage Citronniers	65 000	37 000				
Saint André	Augmentation de la capacité de production (reprise forage et équipements) + refoulement vers UDI Dioré	650 000	325 000				
Saint André	Création d'un réservoir (R5) de stockage d'eau potable de 3500 M3 sur le site de l'UPEP de DIORE	1 500 000		550 000	1 000 000		

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Saint André	Travaux NPNRU - Chemin Lontan (Av bourbon basse + Av IDF haute) Pont Minot à Pont Auguste	1 200 000	1 200 000				
Saint André	Opération Avenue des Mascareignes (renouvellement - 1,4 km)	1 120 000					
Saint André	Opération Avenue Ile de France (renouvellement - 2,1 km)	1 680 000					
Saint André	captage à abandonner au profit du forage Désert	50 000		20 000	30 000		
Saint André	Opération Chemin Lagourgue (aménagement/renouvellement - 0.3 km)	240 000					
Saint André	Forfait pour surcoût travaux en centre ville (400 €/ml) - 20 %	848 400		169 680	169 680	169 680	169 680
Saint André	Renouvellement de 0,75% par an soit 2120 ml par an	8 484 000		1 893 600	696 800	1 696 800	1 696 800
Saint André	Étude de faisabilité	50 000		50 000			
Saint André	Acquisition et mise en oeuvre de GE sur les ressources de la commune Petit Dioré et Sarabé	200 000		200 000			
Saint André	Augmenter la production de la ressource	200 000			50 000	150 000	
Saint André	Mise en place de réservoir 100 m ³ + chloration	200 000		50 000	150 000		
Saint André	Procédure administrative à lancer	50 000		20 000	30 000		
Saint André	liaison Fonte 150 entre Bras des Chevrettes et Terre Rouge pour améliorer le secteur manquant de pression	800 000		400 000	400 000		
Saint André	Forage Désert et Réhabilitation Réservoir bras mousseline	2 265 000	275 000				
Saint André	Acquisition foncier pour création de l'équipement forage le Désert et maîtrise réservoir Bras Mousseline	50 000					
Saint André	AMO - Conception/Réalisation de l'UPEP de Dioré	250 000	10 000				
Saint André	Conception/Réalisation de l'UPEP de Dioré	11 800 000	100 000				
Saint André	Opération Avenue Bourbon Finalisation (renouvellement - 1,8 km hors branchements) - SBTPC-SOGEA	2 500 000		1 500 000	1 000 000		
Saint André	Opération Avenue Bourbon (renouvellement - 0,3 km) - NAOTERA	420 000					

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Saint Benoit	Mobilisation des eaux souterraines du forage Chemin Sévère 2	5 240 000	110 000	120 000	1 120 000	3 000 000	890 000
Saint Benoit	Mobilisation nouvelles ressources - Equipement Forage Bourbier les Hauts et construction d'un réservoir associé	2 390 000	46 960	450 000	1 590 000	303 040	
Saint Benoit	Sécurisation électrique par GE des forages Harmonie et Sévère	635 000	635 000				
Saint Benoit	COMOA Région CIREST Boulevard urbain RN2 (AEP)	1 100 000		880 000	220 000		
Saint Benoit	Construction d'une UPEP et d'un réservoir associé sur le site de l'Olympe	14 500 000	120 000	4 086 000	5 122 000	5 000 000	
Saint Benoit	Mise en place de grillages et portails sur réservoir Abondance	36 000	36 000				
Saint Benoit	Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages	150 000		50 000	100 000		
Saint Benoit	Poste de chloration intermédiaire sur le réseau (Cambourg)	10 000		10 000			
Saint Benoit	Autorisation de prélèvement forage PDRE Chemin de Ceinture	70 000		35 000	35 000		
Saint Benoit	Equipement forages PRODEO F1 ou F2 + réservoir + refoulement vers réservoir (travaux + MOE)	1 200 000		500 000	500 000	200 000	
Saint Benoit	Bornage à réaliser pour permettre clôture des réservoirs	50 000		10 000			
Saint Benoit	Clôturer réservoirs	50 000		50 000			
Saint Benoit	Forfait pour surcoût travaux en centre ville (400 €/ml) - 20 %	834 000		333 600	166 800	166 800	166 800
Saint Benoit	Renouvellement de 0,75 % par an soit 2085 ml par an	8 340 000		1 866 000	1 668 000	1 668 000	1 668 000
Saint Benoit	Sécurisation électrique par GE des sites de production de Saint Benoit (Hors forage Harmony et sévère)	800 000		200 000	600 000		
Saint Benoit	Acquisition foncier pour création de l'UPEP de Saint Benoit	50 000					
Saint Benoit	Mise en place PPC	75 000					
Saint Benoit	Poursuivre investigations BRGM sur les hauts de chemin de Ceinture	0					
Saint Benoit	Mise en place d'une conduite DN 300 sur 5 900 m du réservoir chemin Sévère aux réservoirs Sainte Anne	1 804 013		60 000	60 000	1 744 013	
Saint Benoit	Abandon des captages Toinette	80 000				20 000	20 000
Saint Benoit	Abandon des captages Vallée Genets	30 000			30 000		
Saint Benoit	Restructuration de la desserte en eau du chemin Pêche	650 000		100 000			

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Saint Benoit	Travaux de sécurisation des puits LECONARDEL	25 000		25 000			
Saint Benoit	Réhabilitation OA harmony (dévoisement AEP inclus)	565 000	545 000				
Saint Benoit	Caractérisation des ressources de Grand Bras et Congres	75 000	75 000				
Saint Benoit	Travaux de sécurisation du forage Chemin Sévère et du réservoir Chemin Sévère	50 000		50 000			
Saint Benoit	Renforcement AEP Auguste de Villèle (Phase 2)	650 000		350 000			
Saint Benoit	Renforcement AEP en DN200 (Amiral Bouvet)	600 000		480 000	120 000		
Saint Benoit	Réseaux AEP- Rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain, Cité Hyacinthe, Comme de Saint-Benoît	165 000	165 000				
Saint Benoit	Réhabilitation, modernisation et sécurisation des captages Grand Bras et Congres	50 000		40 000	10 000		
Saint Benoit	COMOA CD974 - Renouvellement réseau AEP Suppression Radier Bras Malheur - 88 ml AEP	110 000		110 000			
Saint Benoit	Mise en place de débitmètres sur les captages de Grand Bras et Congres	41 500	41 500				
Saint Benoit	Mise en place de turbidimètre Réservoir Abondance	13 500					
Saint Benoit	Travaux Post GARANCE - Sécurisation et reprise Canalisation Grand BRas	105 000	105 000				
Saint Benoit	Travaux de dévoisement AEP Parcelle BW161 (Bassin Bleu)	100 000	70 000	30 000			
Saint Benoit	Travaux de Dévoisement Réseau AEP lotissement Chay Pack Thing	60 000	60 000				
Sainte Rose	Régularisation administrative des captages et prises d'eau de Sainte Rose	20 000	7 000	7 700	2 400		
Sainte Rose	Sectorisation - Mise en place de stabilisateurs et réducteurs de pression sous regard	200 000	200 000				
Sainte Rose	Renouvellement de réseau AEP Chemin la Caisse (300 ml)	170 000	170 000				
Sainte Rose	Renouvellement de réseau AEP Lotissement Leconte de l'Isle (800 ml)	710 000	500 000	210 000			
Sainte Rose	Forfait pour surcoût travaux en centre ville (400 €/ml) - 20 %	88 400				17 680	17 680
Sainte Rose	Renouvellement de 0,75 % par an soit 220 ml par an	884 000				176 800	176 800
Sainte Rose	Installation Analyseurs de chlore + Analyseurs turbidimètres	0					
Sainte Rose	Création d'usine de potabilisation à Sainte Rose	6 300 000		50 000	2 100 000	3 100 000	1 050 000

Commune	Description 2026	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Salazie	Travaux de déplacement du Captage Ravine blanche 2 et mise en place de débitmètres sur les captages de Salazie	460 000	20 000	300 000	140 000		
Salazie	Réfection et mobilisation du captage Bellevue par surpression - Salazie et régularisation	120 000	90 000	20 000	10 000		
Salazie	Renouvellement de 32 ml de canalisation sur plots Adduction ravine des merles	100 000	100 000				
Salazie	Réhabilitation et modernisation des UTEP de Salazie	3 000 000		100 000	900 000	2 000 000	
Salazie	Sécuriser le site	50 000					
Salazie	Travaux sur parcelles et sentier	60 000					
Salazie	Emprise sur terrains privés						
Salazie	Forfait pour surcoût travaux en centre ville (400 €/ml) - 20 %	348 000		139 200	69 600	69 600	69 600
Salazie	Renouvellement de 0,75% par an soit 870 ml par an	3 480 000		1 327 000	696 000	696 000	696 000
Salazie	Pose conduite fonte DN200 sur 1000 ml	1 000 000		200 000	500 000	300 000	
Salazie	Mise en place d'un turbidimètre	10 000					
Salazie	Régularisation administrative des captages et prises d'eau de Salazie	15 000	10 500				
Salazie	Régularisation administrative des captages et prises d'eau de Salazie	40 000	3 500				
Salazie	Sécurisation de l'accès du Captage Ravine des merles	165 000		153 500			
Salazie	Travaux de modernisation Salazie Secteur Nord A	4 600 000	70 000				
Salazie	Création et raccordement d'un captage d'eau potable sur la Ravine Pont de Chien (commune de Salazie)	1 000 000		100 000	400 000	300 000	200 000
Salazie	Etude de faisabilité pour la mobilisation pérenne du captage Mathurin 2 à Salazie	40 000		32 000	8 000		
Salazie	COMOA - Travaux de dévoiement AEP Suppression Radier Bras d'Armales	65 000		65 000			
Total général		126 350 603	8 010 800	25 577 820	24 016 720	22 930 853	8 163 800